

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 02 NOVEMBRE 2015**

*L'an deux mille quinze, le 02 novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Grésigny Sainte Reine, légalement convoqué le 27 octobre 2015, s'est réuni sous la Présidence de Madame REGNAULT Marie-Véronique, Maire.*

*Présents : CHATEAU Pascal, COLNOT Nicolas, MENETRIER Alexandre, REGNAULT Marie Véronique, RODET Michaël, SEGUIN Christophe, TETARD Frédéric, GIFFARD Yannick*

*Absent excusé : BLANCHOT Benoit donne pouvoir à MENETRIER Alexandre*

*Absents : LAFFAGE Dominique, SORDOILLET Léon*

*Secrétaire de séance : CHATEAU Pascal*

**APPROBATION DU COMPTE –RENDU DU 07 SEPTEMBRE 2015**

Le compte-rendu de la séance du 07 septembre 2015 est lu et approuvé à l'unanimité.

**SECRETAIRE DE MAIRIE :**

Création d'un poste de secrétaire pour la commune : adjoint administratif 1<sup>er</sup> classe ; échelle 3 ; pour 4 heures de secrétariat hebdomadaires en novembre /décembre) et 7h à partir de janvier 2016.

**DECISIONS MODIFICATIVES :**

- Travaux de voirie (rue Billot)
    - 9050€ seront pris sur le solde du budget du « mur de la Cure »
- Les travaux du mur de la Cure qui sont en fonctionnement sont à mettre en investissement

**TRAVAUX 2016**

Toiture de la mairie :

Le Conseil vote pour le devis le mieux-disant pour la réfection de la toiture.

Le Conseil vote pour la réfection des fenêtres des 2 pignons (œil de bœuf).

Monument aux morts :

Madame le Maire se rendra prochainement à la permanence sénatoriale à Montbard en vue d'une aide pour la réfection du monument aux Morts.

**QUESTIONS DIVERSES :**

Madame le Maire nous avise de la manifestation « des Tracto-folies » programmée en août 2016.

Christophe SEGUIN et Mickael RODET demandent plusieurs devis pour l'estimation des travaux de la Grande Rue, chemin des Ouches.

**RECENSEMENT DE LA POPULATION EN 2016**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la population de la Commune va être recensée en 2016, fin janvier début février. Pour cela, il convient de nommer un agent recenseur.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**CREE** un poste d'agent recenseur pour la période janvier –février 2016 ;

**DIT QUE** l'agent percevra une rémunération nette égale au montant de la dotation forfaitaire versée à la commune ;

**AUTORISE** Madame le Maire à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40*